



Société Mathématique de France

Fondée en 1872
Reconnue d'utilité
publique en 1888

CR du conseil du 22 septembre 2007

Présents : J.-M. Barbaroux, J.-P. Borel, L. Busé, P. Chossat, L. Decreasefond, S. Delaunay, M. Delord, D. Duverney, L. Di Vizio, F. Germinet, V. Girardin, C. Goldstein, M. Granger, P. Loidreau, D. Paindaveine, S. Paycha, M.-F. Roy, L. Schwartz, M. Tibar, N. Tosel, G. Zeghib.

Absents : F. Alouges, E. Germain.

Excusés : A. Bonami.

1) Approbation PV du dernier conseil.

Une faute d'orthographe est signalée sur le PV. De plus il faut rajouter la participation de la SFdS dans la réalisation de la brochure "Zoom sur les métiers des mathématiques".

Le procès verbal du conseil du 24 juin 2006, corrigé suivant les remarques faites ci-dessus est approuvé à l'unanimité.

2) Point sur l'organisation du congrès « Math à venir ».

S. Jaffard signale qu'un texte sur le projet d'organisation du colloque a été envoyé au Conseil Scientifique ainsi qu'à J.-Y. Chemin, directeur du RTRA de mathématiques, afin de solliciter leur avis. La SMAI préfère que chaque société continue pour l'instant la réflexion de son côté avant une mise en commun des idées d'ici à la fin de l'année civile.

Cette mise en commun pourrait se faire à l'occasion d'un bureau commun SMF/SMAI. V. Girardin souligne que la SFdS est intéressée pour être partie prenante dans l'organisation.

La date, le titre exact et le lieu du congrès ne sont pas encore arrêtés.

Le format pressenti est d'organiser un colloque de 3 jours autour de divers sujets, qui pourrait réunir conférences plénières et tables rondes autour de grands thèmes sur le modèle du colloque de 1987 :

- Grandes tendances en mathématiques et interactions avec les autres sciences fondamentales
- Mathématiques et société
- Mathématiques et technologie

Il est fait appel à des volontaires au sein du CA pour commencer à réfléchir sur l'organisation du colloque. La première réunion pour synthétiser les idées sur les thèmes du colloque et son organisation est prévue le vendredi 9 novembre au matin.

CV

S. Jaffard signale que J.-M. Gambaudo est intéressé pour monter une réunion sur l'évaluation.

Reste en suspens la question de savoir quelles sociétés associer à l'organisation du colloque, et à quel moment.

V. Girardin est prête à s'occuper des relations avec la SFdS.

3) Situation financière à long terme

L. Schwartz précise que selon lui l'association serait structurellement légèrement déficitaire, mais qu'on ne peut pas se prononcer avant l'arrivée d'un nouveau comptable prochainement.

Deux voies sont envisagées pour que l'association puisse devenir au moins légèrement bénéficiaire. L'une serait l'appel au mécénat de la part d'entreprises, l'autre consisterait à développer les publications de l'association. Il faut cependant se garder de faire concurrence aux maisons d'éditions, vu le statut de l'association.

Les décisions d'action à ce sujet sont remises à plus tard après l'éclaircissement des comptes par le nouveau comptable.

4) *Gazette*

F. Patras de Nice a été sollicité pour faire partie du comité de rédaction en vue à terme d'en devenir le directeur. Dans l'intervalle, il est proposé que Z. Djadli assure l'intérim au poste de directeur du comité de rédaction. Il est également proposé au vote que le président de la SMF ou bien son représentant fasse partie du comité de rédaction comme interface avec l'exécutif de la SMF. Le représentant du président devrait être un membre du Bureau.

Décisions soumises au vote :

- F. Patras est nommé membre du comité de rédaction à l'unanimité
- Z. Djadli est nommé directeur du comité de rédaction à l'unanimité
- Le président ou bien un de ses représentant, membre du Bureau, fera partie du comité de rédaction de la *Gazette* : adopté (2 abstentions)

CV
/

5) Congrès mathématique à l'échelle européenne

Discussion suite à la proposition de A. Laptev, président de l'EMS sur l'opportunité de l'organisation d'un congrès de mathématique européen sur le modèle de celui de l'AMS. Des mathématiciens belges se proposent d'organiser le premier. Si une réponse de la part de la SMF est favorable, il faudra à terme s'engager à l'organiser en France.

L'idée peut sembler séduisante mais quelques points méritent d'être considérés :

- L'EMS a une structure très légère peu favorable à l'organisation de congrès de cette taille.
- L'organisation de tels congrès nécessiterait de gros moyens financiers dont l'EMS ne dispose pas. Cela conduirait à des frais d'inscription très élevés et à une recherche d'importantes subventions.

- L'intérêt scientifique d'un tel congrès semble discutable. Il peut en revanche servir à fédérer la communauté mathématique européenne.

S. Jaffard se propose de soulever ces points dans sa réponse à A. Laptev, tout en précisant que sur le principe la SMF y est favorable.

6) Loi sur les universités

Suite à la prise de position commune des sociétés savantes SFC, SFP et SMF sur la loi sur le projet de loi sur l'autonomie des universités, la SMF a été recontactée par M. Leduc, présidente de la SFP, pour que les contacts entre les 3 sociétés savantes soient maintenus dans le suivi de la loi. L'objectif est de coordonner les points de vue des 3 sociétés. Une des questions soulevées consiste à savoir si l'on intègre dans cette coordinations d'autres sociétés savantes, en particulier mathématiques. A ce sujet, S. Jaffard signale que la SFP, la SMC et la SMF se réuniront sur les suites à donner mercredi 26 septembre.

7) Point sur l'enseignement.

- Projet de socle pour la licence.

- Un projet de texte concernant une proposition de socle sur ce que tout licencié en mathématiques doit impérativement savoir est présenté par J.-P. Borel. Il s'agit d'un texte élaboré par un groupe de travail constitué et animé par J.-P. Borel depuis un an. Il se veut en substance un guide destiné à se polariser sur un minimum d'enseignements communs que toute licence de mathématiques devrait contenir.

J.-P. Borel demande au CA si la direction prise est convenable et ne risque pas de susciter un rejet au moment de la présentation du texte final. Pas d'opposition affichée de la part du CA. Une question est soulevée concernant la phrase parlant du contrôle des connaissances. L'interprétation en est ambiguë et devrait être modifiée.

CV
/

J.-P. Borel précise qu'une réunion du groupe de travail est prévue entre le 9 et le 15 octobre. M.-F. Roy demande si cela se rapproche de ce qui est enseigné en classes préparatoires. Nicolas Tosel répond que ce texte amplifie le décrochement.

- Epreuve pratique de mathématiques au baccalauréat.

L'inspection en a validé le principe. D. Duverney signale que tous les établissements du Nord sont « volontaires » l'an prochain pour continuer le test avant la mise en place définitive. Afin de bien mesurer l'impact de cette réforme sur la formation en mathématiques, il précise qu'il est nécessaire de rechercher de bons indicateurs.

8) Nominations diverses

Pour simplifier l'organisation de la remise du prix d'Alembert, et pour être en mesure de le délivrer dans les temps cette année, un nouveau format est proposé par F. Germinet :

Le montant du prix se montera à 2000 euros, le jury se composera de :

- 4 membres de la SMF (F. Germinet, J.-F. Méla, J.-Y. Merindol, M.-F. Roy)
- 1 membre de la SMAI
- 1 journaliste de la presse scientifique
- 3 personnalités extérieures : M. Andler, F. Sauvageot, P. Pombourcq (APMEP) seront pressenties
- Il est également proposé de donner mandat au Bureau de pouvoir désigner des membres du jury dans le cas du désistement de certains.

La modification du format du prix d'Alembert ainsi que le mandat attribué au Bureau est adopté à l'unanimité

M. Demazure est reconduit pour 3 ans dans ses fonctions de conseiller juridique à l'unanimité.

9) Tour de table et questions diverses :

La SMF aura deux stands dans les mois à venir : pour les 20 ans de « Tangente » et le salon de l'ONISEP. Il est fait appel à des volontaires pour aller représenter la SMF à ces stands. Il est également proposé de faire appel volontariat parmi les correspondants en région parisienne.

F. Germinet précise que le programme de conférence à la Bibliothèque Nationale de France est en passe d'être bouclé.

M.-F. Roy était la représentante de la SMF au CA du CIMPA en septembre. Les discussions en cours ont tourné autour du manque de moyens pour réaliser les projets. La question du remplacement du directeur du CIMPA était à l'ordre du jour, et les candidatures sont ouvertes.

10) Décisions

- Le PV du dernier conseil est adopté à l'unanimité
- Z. Djadli est nommé directeur de publications de la *Gazette*
- Le président de la SMF, ou son représentant membre du Bureau, est nommé au comité de rédaction de la *Gazette*

- La modification de format du prix d'Alembert est adoptée :

Le montant du prix se montera à 2000 euros, le jury se composera de : 4 membres de la SMF, 1 membre de la SMAI, 1 journaliste de la presse scientifique et 3 personnalités extérieures. J.-F. Méla, J.-Y. Méridol, M.-F. Roy, M. Andler, F. Sauvageot et P. Pombourcq (APMEP) seront pressenties. Il est également proposé de donner mandat au Bureau de pouvoir désigner des membres du jury dans le cas du désistement de certains.

- M. Demazure est reconduit pour 3 ans dans ses fonctions de conseiller juridique.

CV

